

NAO 2018 des ESH

Dernière mise à jour : 25-02-2018

Le 14 décembre 2018 la Commission Paritaire Nationale des ESH statuera sur les salaires minima applicables par les entreprises adhérentes à la CCN des ESH pour l'année 2018.

Cette négociation est d'importance puisqu'il s'agit, pour les 5 premiers niveaux, des salaires d'embauches utilisés dans les ESH.

Que revendique la CGT ?

- Un réajustement de la grille des salaires au niveau de 2008 (au regard du SMIC et du Plafond Mensuel de Sécurité Sociale) afin de la remettre en adéquation avec notre système de classification. Mise en application : Avril 2018.
- Engager un travail de réflexion sur la pertinence des écarts constatés entre les différents coefficients.
- Ouvrir une négociation de branche sur les risques psychosociaux dans les ESH.

Consultez notre argumentaire